



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 31 mai 2022 — N° 63

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'anthropologue Serge Bouchard.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'association Les Amis du Vieux-Moulin de Pointe-Claire inc.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Antoine El-Khoury, directeur général du centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le dépôt à l'Assemblée nationale d'une pétition pour le renforcement du Code de la sécurité routière en matière de conduite avec les facultés affaiblies.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Laurie Trépannier, médaillée d'or à la compétition RX1 Nation Tour.

31 mai 2022

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de La Société historique de la Côte-Nord.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de remercier les partenaires et les collaborateurs du député d'Abitibi-Est pour leur travail et leur soutien.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage aux travailleurs de rue.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le courage et le sang-froid de quatre jeunes citoyennes.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à la révérende Linda Faith Chalk.

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

31 mai 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 40 Loi visant principalement à améliorer l'accès à la justice en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec et en réalisant la transformation numérique de la profession notariale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 40.

Dépôts de documents

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec.
(Dépôt n° 605-20220531)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le plan stratégique 2022-2025 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.
(Dépôt n° 606-20220531)

31 mai 2022

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 avril 2022 par Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) concernant la révision de la planification des coupes forestières de la zone de villégiature concentrée au Lac du Missionnaire Nord à Trois-Rives;

(Dépôt n° 607-20220531)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 avril 2022 par M. Fortin (Pontiac) concernant le maintien d'une direction générale locale et du Centre régional de lutte à la base de Maniwaki de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);

(Dépôt n° 608-20220531)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 avril 2022 par M. Derraji (Nelligan) concernant la reconnaissance de tous les titres d'emploi du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux pour l'obtention de la prime d'assiduité;

(Dépôt n° 609-20220531)

La réponse à la question écrite n° 90 concernant une interdiction d'utiliser le bromadiolone afin de contrôler la population de rongeurs, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 avril 2022 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue);

(Dépôt n° 610-20220531)

La réponse à la question écrite n° 97 concernant le processus ayant déterminé l'emplacement des bureaux gouvernementaux partagés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2022 par Mme Perry Mélançon (Gaspé).

(Dépôt n° 611-20220531)

31 mai 2022

Dépôts de rapports de commissions

Mme IsaBelle (Huntingdon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 25 et 26 mai 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 612-20220531)

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11, 12, 25 et 26 mai 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 613-20220531)

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 25, 26 et 31 mai 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 614-20220531)

31 mai 2022

Mme St-Pierre (Acadie), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 31 mai 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant l'Association du Transport Aérien International. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 615-20220531)

Le rapport est adopté.

M. le président dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 27 mai 2022, s'est réuni afin de statuer sur une demande de changement de membres au sein des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 616-20220531)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, M. Picard, premier vice-président, propose :

QUE la modification à la composition des commissions telle que prévue au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. Leitão (Robert-Baldwin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 351 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout de mesures visant à prévenir la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool.

(Dépôt n° 617-20220531)

31 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 053 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect des droits des locataires des résidences privées pour aînés.
(Dépôt n° 618-20220531)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 26 mai 2022 sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne et à améliorer la gestion de cette offre (*titre modifié*).

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **334** en annexe)

Pour : **75** Contre : **32** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté le 26 mai 2022 sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire.

31 mai 2022

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 335 en annexe)

Pour : **68** Contre : **39** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le remboursement des sommes facturées en trop aux abonnés d’Hydro-Québec entre 2005 et 2017; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l’Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d’opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l’Assemblée nationale du Québec souligne l’engagement et l’expertise remarquables du personnel scolaire des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d’éducation des adultes;

QU’elle reconnaisse que le personnel enseignant, professionnel, de soutien, d’encadrement de nos écoles et de nos centres contribue chaque jour à créer des milieux sains, dynamiques et propices à la persévérance, à la réussite scolaire ainsi qu’à l’atteinte du plein potentiel des élèves;

QU’elle s’impose un devoir, chaque année, de reconnaître, avec toute la population du Québec, ces milliers de personnes qui, chaque jour, par leurs compétences et leur engagement, mettent en place les conditions nécessaires à la réussite éducative de plus d’un million d’élèves;

31 mai 2022

Ainsi, que l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement chaque dernier mardi du mois de mai comme étant la Journée nationale de la valorisation du personnel scolaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Madame Francine Chaloult, décédée à l'âge de 82 ans le 17 mai dernier;

QU'elle rappelle sa contribution admirable à la scène culturelle québécoise;

QU'elle prenne acte de la magnitude de son succès à titre d'attachée de presse culturelle et qu'elle souligne qu'elle a représenté au fil de sa longue et prolifique carrière de nombreux artistes parmi les plus talentueux du Québec, notamment Céline Dion, Gilles Vigneault et Jean-Pierre Ferland;

QU'elle souligne le caractère fonceur de cette pionnière du milieu culturel et son influence positive sur l'essor des femmes au sein de cette industrie;

QU'enfin, elle offre ses plus sincères condoléances à la famille de Madame Francine Chaloult et qu'elle observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Picard, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

31 mai 2022

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la demande de révision de l'encadrement en matière criminelle formulée par l'Unité permanente anticorruption; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 31 mai 2022 de 9 h 15 à 12 h 05, de 16 h 25 à 18 h 05 et de 19 h 30 à 22 h 05, ainsi que le mercredi 1^{er} juin 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55, de 15 heures à 17 h 35 et de 19 h 30 à 22 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Collège des médecins du Québec
Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Me Nicole Fillion et Pr Jocelyn Maclure, Groupe d'experts sur la question de l'inaptitude et de l'aide médicale à mourir
Barreau du Québec conjointement avec Chambre des notaires du Québec
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
Dr David Lussier, à titre de médecin gériatre (et non en tant que membre de la Commission sur les soins de fin de vie)
Me Danielle Chalifoux, Institut de planification des soins du Québec

31 mai 2022

Alliance des maisons de soins palliatifs du Québec
Réseau FADOQ
Dre Michèle Marchand, médecin retraitée et philosophe
Ordre des psychologues du Québec
Dr Claude Rivard, omnipraticien et expert-praticien de
l'aide médicale à mourir, Hôpital Pierre-Boucher,
conjointement avec Dr Marcel Arcand, expert-gériatre et
praticien, CIUSSS de l'Estrie, professeur à la Faculté de
Médecine de l'Université de Sherbrooke
Regroupement provincial des comités des usagers
Dr Monique Gupta, médecin-psychiatre au CHUM

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
5 minutes 34 secondes au groupe parlementaire formant le
gouvernement, 3 minutes 43 secondes au groupe parlementaire
formant l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe
d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition ainsi
que 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour
l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième
groupe d'opposition ainsi que 2 minutes 30 secondes pour le
député indépendant;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par
visioconférence;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit
membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

31 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 2 juin 2022, après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 10, de 14 h 30 à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
Réseau québécois des OSBL d'habitation
Réseau FADOQ
Front d'action populaire en réaménagement urbain,
conjointement avec le Regroupement des comités
logement et associations de locataires du Québec
Institut de développement urbain du Québec
Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant
Tribunal administratif du logement

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

31 mai 2022

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 204, Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan; projet de loi n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

31 mai 2022

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (titre modifié), soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 32 du Règlement, Mme Samson (Iberville) prend la parole depuis une place autre que celle lui ayant été assignée par le président.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 33 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

31 mai 2022

Adoption

M. Roberge, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation, proposant que le projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 9 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 1^{er} juin 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 19 h 40, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} juin 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

1133

31 mai 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux :

(Vote n° 334)

POUR - 75

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (QS)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	McCann (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)
(Prévost)	Ghazal (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Boutin (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Caire (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Campeau (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Skeete (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Julien (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)

CONTRE - 32

Arcand (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	LeBel (IND)	Perry Mélançon (PQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
David (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Roy (IND)	
Fortin (PLQ)	Montpetit (IND)	(Bonaventure)	
Gaudreault (PQ)	Nichols (PLQ)	Samson (IND)	
(Jonquière)			

31 mai 2022

Sur le rapport de Commission de la santé et des services sociaux :

(Vote n° 335)

POUR - 68

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

CONTRE - 39

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (IND)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (IND)	Samson (IND)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (IND)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	